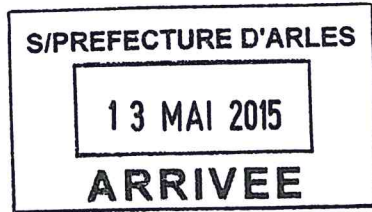




Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafai – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-15

Objet : Modification à l'Ordre du Jour

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'Ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « Contentieux devant le Tribunal Administratif concernant le lot 6 des marchés de travaux de la Maison du Parc.»
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « Contentieux devant le Tribunal Administratif concernant le lot 6 des marchés de travaux de la Maison du Parc.»
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an, ~~Saint-Dame du Château~~
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président

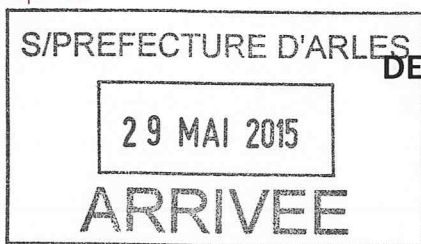
Mohamed Rafai



The stamp is circular with the text "Parc naturel régional des Alpilles" around the perimeter. In the center, there is a logo featuring a mountain range and a tree. The text "13103 Saint-Etienne-du-Château" is also visible on the right side of the stamp.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-16

Objet : Renouvellement partiel du Bureau syndical suite aux élections départementales 2015

Monsieur le Président expose :

- Suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le Conseil départemental a désigné par délibération en date du 16 avril 2015 de nouveaux délégués pour le représenter au sein du Parc naturel régional des Alpilles, à savoir :
 - membres titulaires : Mme CALLET - M. PONS - M. LIMOUSIN
 - membres suppléants : Mme CHABAUD – M. BOUVET – M. PERRIN
- Il rappelle que M. Hervé CHERUBINI, élu 2^e Vice-président du Bureau syndical le 13 mai 2014, ne siège donc plus en tant que représentant du Département et que les délégués de la Commune de Saint Rémy de Provence (Mme Ravez – M. Guignard) n’ont pas été modifiés, il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Hervé CHERUBINI au Bureau syndical.
- Considérant les statuts du Parc et en particulier son article 6, à l’instar des années antérieures, il propose de procéder à l’élection du 2^e Vice-président sans renouveler complètement le Bureau syndical.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l’exposé du Président,

Après en avoir délibéré, selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	15	3	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
Pour	Contre	Abstention
<ul style="list-style-type: none">- Commune d’Eyguières- Commune de Saint Rémy de Provence- Commune de Saint Martin de Crau- Commune de Lamanon- Marie-Pierre Callet – Conseillère Départementale- Lucien Limousin - Conseiller départemental (pouvoir donné à Marie-Pierre Callet – Conseillère Départementale- Henri Pons – Conseiller départemental- Mohamed Rafai – Conseiller régional- Marie Bouchez – Conseillère régionale (pouvoir donné à Mohamed Rafai – Conseiller régional)	<ul style="list-style-type: none">- Commune de Mas Blanc des Alpilles	<ul style="list-style-type: none">- Commune de Fontvieille- Commune de Maussane les Alpilles- Commune de Saint Etienne du Grès- Commune de Mourières- Commune d’Eygalières (pouvoir)- Commune de Sénas- Commune d’Orgon- Commune du Paradou

Décide :

- De procéder à l'élection partielle du 2e Vice-président sans renouveler entièrement le Bureau syndical.
- D'autoriser Mohamed RAFAI, Président du Parc Naturel Régional des Alpilles à signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

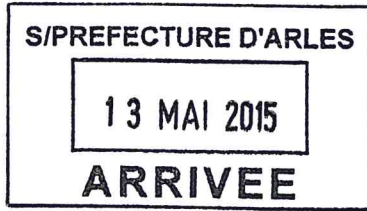
le Président

Mohamed Rafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriers, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglopôle Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafai – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-17

Objet : Election partielle du 2^e Vice-président

Monsieur le Président expose :

- Suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, il rappelle que M. Hervé CHERUBINI, élu 2^e Vice-président du Bureau syndical le 13 mai 2014, ne siège plus en tant que représentant du Département et que les délégués de la Commune de Saint Rémy de Provence (Mme Ravez – M. Guignard) n'ont pas été modifiés, il y a donc lieu de pourvoir au remplacement de M. Hervé CHERUBINI au Bureau syndical en tant que 2^e Vice-président.
- Considérant les statuts du Parc et en particulier son article 6, il propose de procéder à l'élection du 2^e Vice-président à main levée.
- Il fait état de la candidature de Mme Marie Pierre CALLET - Conseillère départementale, aucun autre candidat ne se manifeste.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'élire Mme Marie-Pierre CALLET, seule candidate, 2^e vice présidente du Parc qui est installée immédiatement.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant le Notaire
pour extrait comme,

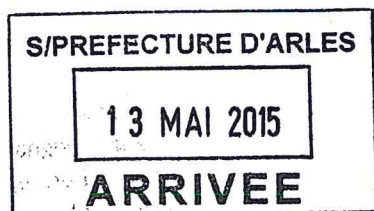
le Président,

Mohamed Rafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelin – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-18

Objet : Financement de la Maison du Parc – validation du coût d'objectif définitif – demande de financement auprès du Conseil régional

Monsieur le Président expose :

- Par délibération CS 2010-66 en date du 16 décembre 2010, le Comité syndical a approuvé le pré-programme de la Maison du Parc et a autorisé le Président à conventionner avec le Conseil régional pour son financement ;
- Par délibération en 11 février 2011, le Comité syndical a approuvé le projet de convention tandis que par délibération en Assemblée plénière en date du 18 février 2011, le Conseil régional faisant de même et attribuait ainsi une subvention de 1 146 064,03 € correspondant à une enveloppe projet de 2 292 128,05 € HT permettant ainsi l'amorce du projet ;
- Les travaux d'étude, le marché de conduite d'opération et le marché de maîtrise d'œuvre ont permis au Parc d'affiner le pré-programme, d'inscrire la réalisation dans les objectifs poursuivis par la Charte du Parc. Ainsi, par délibération BS 2011-41 en date du 29 novembre 2011, le Bureau syndical a approuvé l'inscription du projet de Maison du Parc dans la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) ;
- Par délibération CS 2013-22 en date du 23 mai 2013, le Comité syndical a approuvé le coût d'objectif révisé pour un montant de 3 267 000 € HT et a sollicité une subvention du conseil général sur cette base ; le Conseil général ayant accordé par délibération de la Commission permanente une subvention de 50 % pour un montant d'enveloppe de 3 210 600 € ;
- Que le Conseil régional est intervenu au travers du « Fond pour l'innovation des Parcs » à hauteur de 32 000 € pour la valorisation du Pin d'Alep (2012) et 60 000 € pour la valorisation et la mise en valeur des fouilles archéologiques (2014) ;
- Par délibération CS 2013-56, le Comité syndical a sollicité une subvention auprès du FNAP (Fond National d'Archéologie Préventive), qu'à ce titre, une subvention de 52 000 € a été accordée ;
- Qu'il est apparu nécessaire de compléter le coût du projet par les équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la Maison du Parc : équipements informatiques et de communication, matériel et mobilier d'exposition,...
- Qu'en parallèle, suite à l'attribution de 11 des 14 lots du marché de travaux par délibération CS 2014-57 du Comité syndical en date du 26 décembre 2014, il est possible de préciser le coût d'objectif du projet ;
- Au vu des besoins identifiés depuis 2010 et des efforts réitérés en matière environnementale, il est possible de préciser le montant de l'opération ;
- Le Président propose de retenir le coût d'objectif comme suit et de solliciter à cet effet le Conseil Régional :

	Recettes	<i>Les dépenses sont exprimées en € HT</i>	Dépenses
Conseil régional	1 238 000 €	Ingénierie diverse, assistance à maîtrise d'ouvrage, Démarche BDM	288 200 €
Conseil général	1 605 300 €		
FNAP - Etat	52 000 €	Maîtrise d'oeuvre	347 700 €
Sous total	2 895 300 €	Fouilles	241 800 €
Demande subvention Région	432 700 €	Travaux	2 450 300 €
Total	3 328 000 €		3 328 000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,


Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- Conformément à l'exposé du Président de retenir le coût d'objectifs présenté ci-avant soit 3 328 000 € HT ;
- De solliciter le Conseil Régional à hauteur de 432 700 €.

Fait et délibéré
les jours, mois et années susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Mohamed Fataï





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 avril 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelin – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Mucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eyguières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-19

Objet : Contentieux devant le tribunal administratif concernant le lot 6 des marchés de travaux de la Maison du Parc

Monsieur le Président expose :

- Par délibération CS 2014-57 en date du 10 décembre 2014, le Comité syndical a attribué le lot 6 « Menuiseries extérieures » des marchés de travaux relatif à la « Construction de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles : réhabilitation et extension du domaine de la Cloutière » à la société DUCROS SN qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 122 430 € HT ;
- La décision de rejet de son offre a été notifiée à la société REFLETS DU SUD, le 20 janvier 2015 ;
- La société REFLETS DU SUD qui présentait l'offre la moins disante a formé un recours devant le tribunal administratif de Marseille pour solliciter l'annulation du contrat ;
- Il vous est donc proposé :
 - d'autoriser le Président à ester dans l'instance ci-dessus rappelée;
 - de désigner comme avocat le cabinet VEDESI pour défendre le Parc dans cette affaire.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser le Président à ester dans l'instance ouverte par la société REFLETS DU SUD
- De solliciter le cabinet VEDESI pour défendre les intérêts du syndicat mixte dans cette instance ;

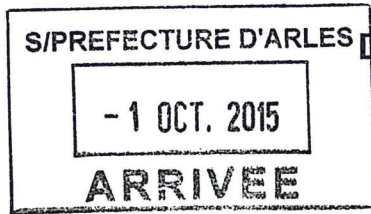
Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre sur vant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Rafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Mucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglopolé Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-20

Objet : Natura 2000 : Poursuite de l'animation et demande de subvention

Monsieur le Président expose :

- Que le PNR des Alpilles assure l'animation des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) des Alpilles depuis février 2014 dans le cadre d'un conventionnement spécifique avec les services de la DDTM 13 ;
- Que ces sites Natura 2000 "Les Alpilles" couvrent environ 27 000 ha (massif et piémont) du territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles ;
- Que la politique Natura 2000 permet une prise en compte et une protection des enjeux écologiques du territoire ;
- Que cette convention avec les services de l'état permet l'emploi d'un animateur à temps plein (1 ETP), financé à 100 % par l'état (DREAL PACA) et par l'Europe (via le FEADER) ;
- Que les travaux d'animation de ces sites Natura 2000 consistent en :
 - 1 - Assistance administrative au comité de pilotage.
 - 2 - Mise en œuvre des actions de sensibilisation, communication du Document d'objectifs.
 - 3 - Mise en œuvre des contrats Natura 2000 et des Mesures agro-environnementales.
 - 4 - Suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs.
 - 5 - Avis technique sur dossiers d'évaluations d'incidence Natura 2000.
 - 6 - Recherche de financement.
 - 7 - Suivis scientifiques.
 - 8 - Bilans ;
- Qu'afin d'anticiper la date d'échéance de la convention d'animation, les services de l'état proposent une reconduite de la convention pour une durée de 36 mois avec un budget prévisionnel de 150 000 € (50 % FEADER, 50 % Etat) correspondant à 36 mois d'animation d'avril 2015 à avril 2018 ;
- Que pour bénéficier de cette somme, le PNR des Alpilles doit avoir une délibération de son Comité Syndical qui valide le maintien du PNR comme structure animatrice des sites Natura 2000 "Les Alpilles" et faire une demande de subvention au titre du FEADER ;
- Que les références de la Charte du PNR des Alpilles sont l'Axe 1 - objectif 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, avec pour objectif principal : "Conserver les habitats et les espèces remarquables" ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider le maintien du PNR des Alpilles comme structure animatrice des sites Natura 2000 "Les Alpilles" pour autant que la structure de gestion du Parc puisse disposer des subventions nécessaires à l'accomplissement dans de bonnes conditions de cette mission qui lui est déléguée par l'Etat,
- De valider la demande de subvention au FEADER pour le renouvellement de la convention d'animation.
- De donner pouvoir au président pour défendre le financement de l'animation de Natura 2000 et de l'autoriser à signer tout document, dont les conventions, nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

Le Président

Mohamed RAFAÏ





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafai – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-21

Objet : Reconstitution du poste 2 d'économiste de flux pour l'année 4 du Conseil en Energie Partagé des Alpilles.

Monsieur le Président expose :

- Que conformément à l'objectif 52 de la charte, tiret 2, le Parc des Alpilles a mis en œuvre un outil destiné à aider les communes à mener une politique exemplaire de maîtrise de l'énergie.
- Que pour se faire, il s'est engagé pendant trois ans dans la réalisation d'un « Plan Local Energie Environnement » (PLEE).
- Que ce plan prévoit la création d'un Conseil en Energie Partagé (CEP).
- Que par délibération du Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles en date du 28 juin 2010 (CS-2010-35), un CEP a été créé et qu'un poste d'économiste de flux a été ouvert.
- Que cinq communes du Parc se sont engagées par convention et pour 4 ans à utiliser les services du CEP des Alpilles et qu'un économiste de flux a été recruté à cet effet depuis le 1^{er} octobre 2012.
- Que la poursuite du travail de l'économiste de flux dans les communes dépend du renouvellement pour un an du poste contractuel à durée déterminée d'économiste de flux.
- Qu'une délibération du Comité Syndical doit être prise chaque année pour reconduire ce poste.
- Que ce poste est aidé pendant les 3 premières années par la Région à hauteur de 18 000 € en année 1, de 12 000 € en année 2 et de 6 000 € en année 3 tandis que l'ADEME peut apporter une aide de 30% sur les 3 ans du poste.
- Que pour la 4^{ème} année de ce poste, il est nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME uniquement (la Région n'aidant pas au-delà de 3 ans ce dispositif) pour une aide de 30% sur le poste, soit 15500 euros sur 55000 euros de coût du poste.
- Que si l'aide escomptée pour cette création de poste n'est pas attribuée, la mission de CEP ici présentée sera revue en fonction des moyens dont dispose le Parc pour sa mise en œuvre.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De reconduire pour l'année 4 le poste 2 d'économiste de flux pour assurer la mission de Conseil en énergie partagé des Alpilles.
- De demander à l'ADEME les cofinancements prévus pour ce dispositif.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre où il a été affiché
pour extraire conforme,
le Président
Mohamed Rafat





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafäi.

Etaients présents à la table des votants :

Mohamed Rafäi – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaients également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafäi – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-22

Objet : Mise en œuvre de l'opération « Mousseurs citoyens »

Monsieur le Président expose :

- Que l'association EcoCO2, associée à l'entreprise Next Trade (distributeur de solutions lumineuses LED) a proposé au Parc des Alpilles de participer à une opération de distribution gratuite de dispositifs hydro-économiques dans les foyers de toutes les communes du Parc des Alpilles. Objectif : faire réaliser des économies d'eau à la population.
- Que cette opération est proposée à titre gratuit pour le Parc en termes d'investissement. Elle requiert en revanche une participation du Parc en termes de temps homme pour la coordination et la mise en œuvre de l'action.
- Que le rôle du Parc consisterait à proposer aux communes tous les détails pratiques pour une distribution efficace et à faire le retour des résultats obtenus auprès de l'association à l'origine de cette action.
- Que cette action ne pouvait se réaliser que si les communes du Parc étaient volontaires pour sa mise en œuvre. En effet, leur rôle sera d'assurer la distribution dans les foyers et d'en assumer les frais. Elles devront également remplir un certificat d'opération effectuée.
- Que suite à sollicitation des communes, à ce jour 15 communes ont donné leur accord pour la mise en œuvre de ce projet.
- Que l'association et Next Trade fournissent et livrent gratuitement (au titre de certificats d'économie d'énergie) aux communes les mousseurs (équipement hydro-économiques) à raison de 3 par foyers. Le dispositif de communication qui entoure cette action est également fourni et peut être modulé avec les messages que souhaitent faire passer le Parc et les communes.
- Que dans le cas où cette opération serait acceptée, il conviendra de passer avec les communes une convention pour fixer les limites d'intervention de chacune des parties prenantes.
- Que l'objectif est de faire réaliser des économies d'eau aux particuliers. Cela est en accord avec les objectifs de la charte en matière de ressource en eau.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De lancer cette opération avec les communes volontaires.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et années susdits
au registre suivant les signatures,
pour en faire mention,
le Président du Parc
naturel régional
des Alpilles



Mohamed Refai



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 avril 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-23

Objet : Mise en œuvre du Conseil de Parc : création d'un emploi permanent – Approbation de la convention de subventionnement avec la Région - demande de subvention pour la deuxième année

Monsieur le Président expose :

- Le Parc s'est engagé depuis plusieurs mois dans une démarche permettant de mettre en œuvre le Conseil de Parc. Au-delà du fonctionnement des instances institutionnelles et/ou déjà existantes, Comité syndical, Bureau syndical, Comité scientifique et technique, Commissions,... le Syndicat mixte doit se doter d'un Conseil consultatif « qui associera tous les acteurs socioéconomiques et associatifs ainsi que les organismes et personnes morales publiques ou privées concernés ». Sa composition sera décidée par le Comité syndical.
- Le Conseil consultatif, dénommé Conseil de Parc, sera notre organe de participation le plus large, le plus ouvert. Cette volonté de participation ambitieuse nécessite une attention particulière portée sur ses missions, sa composition et son fonctionnement.
- Par délibération en date du 2 juillet 2013, renouvelée en date du 20 février 2014, le Comité syndical a autorisé le Président à solliciter le Conseil Régional sur ce dossier. Différents échanges avec les services concernés de la Région ont permis d'aboutir à un accord sur ce projet qui sera proposé au vote du Conseil régional au mois d'avril.
- Ce projet s'articule autour de deux aspects : un volet émergence, un volet accompagnement. Le volet émergence s'effectuera au travers d'une convention de coopération avec le CPIE tandis que le volet accompagnement se fera au travers d'un emploi dédié au sein de l'équipe du Parc. Que le financement obtenu sur le financement du poste peut se faire sur plusieurs années
- Aussi, il vous est proposé pour mettre en œuvre ce projet :
 - de décider de la création d'un poste d' « **Animateur Conseil de Parc** » étant précisé que le poste pourra être pourvu sur un emploi d'attaché territorial – filière administrative par un titulaire ou à défaut, compte tenu de la nature des fonctions et les besoins du service (mission non pérenne) par un contractuel en application de l'article 3-3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
 - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, sera ouvert aux questions de débat public, de concertation et d'animation, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
 - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'attaché territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable.
 - de solliciter la Région pour le financement de la deuxième année du poste « Animateur conseil de Parc »
 - d'autoriser le Président à approuver les conventions de subvention avec le Conseil régional
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, selon le décompte ci-après,

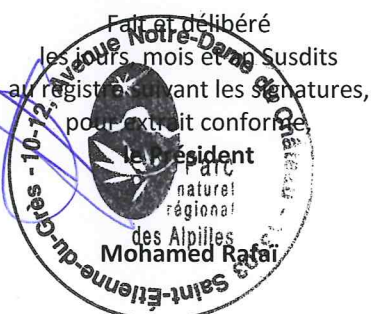
Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	15	3	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
Pour	Contre	Abstention
<ul style="list-style-type: none">- Mohamed Rafai – Conseiller régional- Marie Bouchez – Conseillère régionale (pouvoir donné à Mohamed Rafai – Conseiller régional)- Marie-Pierre Callet – Conseillère Départementale- Lucien Limousin - Conseiller départemental (pouvoir donné à Marie-Pierre Callet – Conseillère Départementale)- Henri Pons – Conseiller départemental- Commune d'Eyguières		<ul style="list-style-type: none">- Commune de Saint Martin de Crau- Commune de Saint Rémy de Provence- Commune de Maussane les Alpilles- Commune de Fontvieille- Commune de Mas Blanc des Alpilles- Commune d'Eygalières (pouvoir donné à la Commune de Mas Blanc des Alpilles)- Commune d'Orgon- Commune de Lamanon- Commune de Saint Etienne du Grès- Commune de Paradou- Commune de Sénas- Commune de Mouriès

Décide :

- de créer un poste d'« Animateur Conseil de Parc » étant précisé que le poste pourra être pourvu sur un emploi permanent d'attaché territorial – filière administrative par un titulaire ou à défaut, compte tenu de la nature des fonctions et les besoins du service (mission non pérenne) par un contractuel en application de l'article 3-3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
 - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, sera ouvert aux questions de débat public, de concertation et d'animation, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
 - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'attaché territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable.
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat.
- de solliciter la Région pour le financement de la deuxième année du poste « Animateur conseil de Parc » ;
- d'autoriser le Président à approuver les conventions de subvention avec le Conseil régional.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 avril 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rfaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rfaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mourès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rfaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-24

Objet : Création d'un poste d'« agent polyvalent »

Monsieur le Président expose :

- Considérant que les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.
- Il vous est proposé :
 - de décider de la création d'un poste permanent d'adjoint technique 2e classe à temps complet pour un emploi « d'agent polyvalent », étant précisé que le recrutement aura lieu après déclaration de vacance auprès du Centre de gestion et aura lieu sans concours par recrutement direct conformément aux dispositions prévues par le cadre d'emploi (art. 5 - Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux)
 - d'autoriser la modification du tableau des effectifs
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	15	3	15

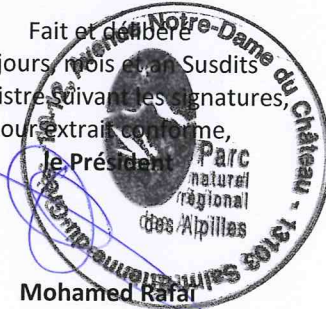
Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
Pour	Contre	Abstention
- Mohamed Rafai – Conseiller régional - Marie Bouchez – Conseillère régionale (pouvoir donné à Mohamed Rafai – Conseiller régional) - Marie-Pierre Callet – Conseillère Départementale - Lucien Limousin - Conseiller départemental (pouvoir donné à Marie-Pierre Callet – Conseillère Départementale - Henri Pons – Conseiller départemental - Commune d'Eyguières	0	- Commune de Saint Martin de Crau - Commune de Saint Rémy de Provence - Commune de Maussane les Alpilles - Commune de Fontvieille - Commune de Mas Blanc des Alpilles - Commune d'Eygalières (pouvoir donné à la Commune de Mas Blanc des Alpilles) - Commune de Sénas - Commune de Saint Etienne du Grès - Commune de Lamanon - Commune d'Orgon - Commune de Paradou - Commune de Mouriès

Décide :

- de la création d'un poste permanent d'adjoint technique 2e classe à temps complet pour un emploi « d'agent polyvalent », étant précisé que le recrutement aura lieu après déclaration de vacance auprès du Centre de gestion et aura lieu sans concours par recrutement direct conformément aux dispositions prévues par le cadre d'emploi (art. 5 - Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux)
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs
- dit que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire du Syndicat.

Fait et délibéré
le jour, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président
Mohamed Rafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-25

Objet : Poursuite et déploiement de la Charte Européenne du Tourisme Durable

Monsieur le Président expose :

- Que l'économie des Alpilles repose fortement sur le tourisme, qui lui-même repose sur une certaine qualité de vie, qualité du territoire et nature de l'offre.
- Que pour répondre à ces enjeux, le Parc naturel régional des Alpilles s'est engagé dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) pilotée par « Europarc ».
- Que la certification de la stratégie touristique du Parc au titre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces naturels protégés a été accordée en 2009 et constitue le volet 1 de cette Charte. Cette reconnaissance est acquise pour une durée de 5 ans.
- Que le volet 2 de la CETD concerne l'accompagnement des entreprises dans la gestion durable de leur activité et vers l'obtention d'éco-labels, notamment la marque Parc. Ce dispositif, engagé en 2011 par 5 Parcs naturels régionaux pour une période de 3 ans, a permis d'accompagner plus d'une centaine d'entreprises, 56 ont obtenu la marque Parc. Forts de ce succès, 6 Parcs viennent de lancer une nouvelle programmation pour la période 2015-2017. L'objectif est d'accompagner plus d'une centaine de nouveaux professionnels.
- Que le projet porte sur les actions suivantes :

Elaboration d'une nouvelle stratégie touristique 2015-2019 et renouvellement de la labellisation du volet 1

- Poursuite de la mise en œuvre du volet 2 de la CETD.

Le déploiement du volet 2 développé par le parc des Alpilles, conjointement à 5 autres PNR de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est conditionné à l'obtention du volet 1. Il est donc indispensable pour le Parc des Alpilles d'obtenir ce renouvellement qui passe par une phase d'évaluation de la stratégie actuelle et une définition d'une nouvelle stratégie, actualisée aux vues des acquis de la précédente.

- Elaboration de la stratégie établie en concertation avec tous les autres acteurs concernés, dans un plan d'actions chiffré. Le Parc se fera accompagner par un bureau d'études qui interviendra sur l'évolution de la 1^{ère} phase et sur l'élaboration de la nouvelle stratégie touristique.

Organisation des 2^{èmes} Rencontres du Tourisme Durable en automne/hiver 2015-2016

Les 1^{ères} Rencontres du Tourisme Durable se sont déroulées en juin 2013. Au-delà du succès médiatique qui a permis de communiquer sur le projet de tourisme durable, elles ont permis de réaffirmer le Parc comme un acteur touristique à part entière, intervenant dans le champ du développement économique durable.

- Que l'organisation de ces 2^{èmes} Rencontres aura pour objectif de présenter le bilan de l'action du Parc et la nouvelle stratégie touristique co-construite et ainsi de positionner politiquement et techniquement l'action du Parc en matière de développement touristique vis-à-vis de l'ensemble des acteurs.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Frais d'expertise Europarc :	6 000 €		
Déplacement, séjour	500 €		
Frais liés à l'organisation des 2 ^{èmes} Rencontres	3 000 €		
Bureau d'études (réalisation volet 1)	14 400 €		
Total	23 900 €	Région	23 900 €
Ingénierie Parc	5 975 €	Autofinancement (Ingénierie interne – jours chargé de mission)	5 975 €
Total TTC	29 875 €	Total	29 875 €

(1) L'ingénierie est évaluée sur la base de l'estimation du temps passé valorisée avec le coût salarial journalier

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

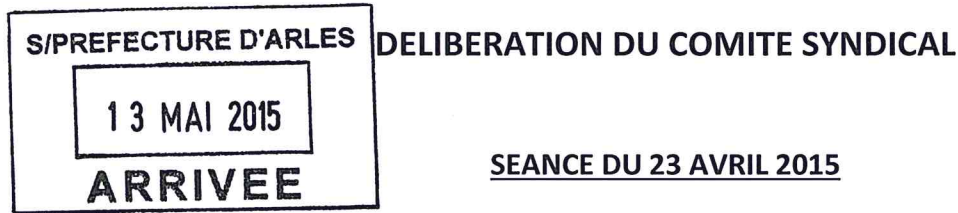
- de la mise en œuvre du projet.
- de solliciter les financements du Conseil régional.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et années dans
au registre suivi des signatures
pour extrait conforme,
le Président
Mohamed Rafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mourières, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelin – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglopôle Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafai – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-26

Objet : Acquisition de matériel de visioconférence pour la Maison du Parc (action Inter-Parcs)

Monsieur le Président expose :

- Que les organisations de travail, les nécessaires relations et échanges au sein des territoires de Parcs naturels régionaux comme entre les Parcs naturels régionaux et leurs partenaires, nécessitent des déplacements fréquents à l'intérieur des territoires de Parcs naturels régionaux, mais aussi à l'échelle régionale, nationale voire internationale.
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a équipé son siège ainsi que ses antennes départementales d'équipements de visioconférence, qui sont aujourd'hui régulièrement utilisés par les élus et agents administratifs de la Région.
- Que si le bon niveau d'équipement des maisons de Parc en matériel de téléphonie et d'informatique permet de faciliter les communications, elles permettent difficilement d'organiser ou de participer à des réunions rassemblant plus de deux personnes.
- Que rassemblés au sein de leur réseau depuis janvier 2012, les six Parcs naturels régionaux ont donc engagé une réflexion sur l'équipement des maisons de Parc en matériel de visioconférence.
- Que ces sites de visioconférences permettraient de faciliter :
 - Les travaux menés à l'échelle du réseau régional des Parcs naturels régionaux, dont les échanges sont à ce jour organisés sous forme de réunions physiques. De nombreux sujets font aujourd'hui l'objet de réflexions à cette échelle.
 - La participation des élus aux réunions de travail organisées dans les Parcs.
 - Les relations avec la Fédération nationale qui s'est équipée dans ce type de matériel.
 - Les relations avec les partenaires internationaux, soit dans le cadre des accords de coopération portés par les Parcs, soit avec les instances européennes.
 - Les relations internes au territoire.
- Qu'au-delà de la réduction des émissions de CO2 que cela permettra, l'équipement en matériel de visioconférence aura un impact en termes de limitation des frais de déplacement des équipes des Parcs, et en temps de travail aujourd'hui en partie perdu dans les déplacements.
- Qu'une attention particulière sera ainsi portée à la mise à disposition des équipements auprès des acteurs du territoire, bien au-delà des équipes internes.
- Qu'en équipant leurs sièges et pour certains, en maillant leur territoire d'équipements de visioconférence, les Parcs naturels régionaux confortent leur rôle d'animation territoriale et s'inscrivent en parfaite cohérence avec leur mission d'innovation et d'expérimentation.

▪ Coût du projet (HT)

Equipement de visio-conférence (Terminal + téléviseur plasma + frais d'installation + frais de déplacement)	4 950 €
Matériel complémentaire (ordinateur portable, vidéoprojection, petite fourniture)	4 350 €
Total	9 300 €

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition de matériel de visioconférence	9 300 €	Région (80%)	7 440 €
		Autofinancement (20 %)* <i>*Diminution des dépenses de frais de déplacement</i>	1 860 €
Total	9 300 €	Total	9 300 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,


Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- de la mise en œuvre du projet.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

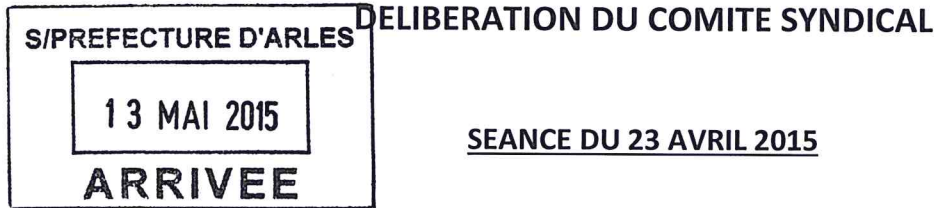
Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
Le Président
Mohamed Rafai



The stamp is circular with the text "Parc naturel régional des Alpilles" in the center, "Saint-Etienne-la-Cigale" at the top, and "13103" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafai – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eygalières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-27

Objet : Charte Régionale de la Transition Energétique et Ecologique

Monsieur le Président expose :

- Que depuis la conférence environnementale de septembre 2012, la transition énergétique occupe une place de premier ordre dans les réflexions territoriales. Les Parcs naturels régionaux en général et ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier se sont emparés de ce sujet et y travaillent dans le cadre d'un interparc régional.
- Que la Région est devenue chef de file sur l'énergie et doit donc travailler sur la transition énergétique. Le travail effectué par les parcs jusqu'alors a servi de base à la Région pour proposer une charte de la transition énergétique pour les PNR de PACA. Cette charte reprend le rôle de la Région et de chacun des parcs et tente de définir les engagements auxquels les parcs pourraient répondre pour faire avancer sur leur territoire, vitrine de l'action régionale, la transition énergétique, en cohérence avec les objectifs fixés dans le schéma régional climat air énergie
- Que le document de la charte est aujourd'hui achevé et a été présenté aux élus référents énergie. A l'exception d'une rédaction qui pourrait être améliorée, les 11 engagements de cette charte ont été agréés par les élus référents.
- Que le document a été approuvé par le conseil de délégation de la Région le 20 mars 2015 et sera voté en plénière le 24/04/2015.
- Qu'il est demandé aux PNR de PACA de délibérer sur cette charte qui sera annexée aux futures conventions d'objectifs. Les engagements y figurant n'ont pas obligation d'être satisfaits en totalité immédiatement, mais selon un principe de progressivité propre à l'avancée de chaque parc
- Que les actions proposées dans le cadre de la future convention d'objectifs du Parc des Alpilles sont en accord avec cette charte.
- Que cette charte vise à établir un cap commun entre la Région et les Parcs sur la transition énergétique et écologique et à conforter leur action en partenariale à travers les conventions d'objectifs en matière de transition énergétique et écologiques.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver cette charte.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdit
au registre suivant les signatures du
pour extrait conforme,
le Président
des A.D.P.
Mohamed Bafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le vingt trois avril de l'année deux mille quinze, à dix sept heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente de la Mairie de Mas Blanc des Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Henri Pons – Mairie d'Eyguières et Conseiller départemental, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Richard Frèze – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Mairie de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Mairie de Maussane les Alpilles, Pascale Licari – Mairie de Paradou, et Roger Berto – Mairie de Lamanon.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Mairie de Saint Rémy de Provence, Stéphanie Diderich – Mairie de Lamanon, Philippe Susini – Conseil Départemental, Christiane Eydoux – Agglomération Provence, Monsieur Pagès – FDGON 13, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication au Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Chargée de Mission au Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafai – Conseiller régional.
Lucien Limousin – Conseiller départemental à Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.
René Fontès – Mairie d'Eyguières à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

DELIBERATION N° CS-2015-28

Objet : Convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien – Programme « La Routo des Alpilles »

Monsieur le Président expose :

- Que la convention a pour objet d'établir les relations entre le PNR Alpilles et la SCI Château de Pierredon, dont Mme Pellicioli est la gérante, pour le passage d'un chemin de randonnée « découverte du Parc » traversant Pierredon, propriété privée de M. et Mme Pellicioli. La SCI Château de Pierredon est signataire de la présente convention en tant qu'emphytéote des parcelles désignées dans la présente convention.
- Que dans le cadre du programme La Routo des Alpilles, le PNRA a identifié des parcours de randonnée permettant la découverte des Alpilles au travers du thème du pastoralisme et de la transhumance. Parmi ces parcours, 5 font l'objet de dépliants « découvertes du Parc » permettant la valorisation culturelle, pédagogique et touristique de l'itinéraire.
- Que la boucle de randonnée « Chemin de Baume Brignolle », sur la commune de St-Rémy-de-Provence, emprunte le chemin de Baume Brignolle (piste DFCI AL115) et traverse la propriété privée de Pierredon, tout en restant éloignée du domaine et des habitations.
- Que les échanges entre le PNRA et les propriétaires ont permis d'envisager la répartition des attributions et responsabilités pour la bonne utilisation de cet itinéraire au travers des « découvertes du Parc ». Aucune contrepartie financière n'est prévue.
- Que la convention est établie sur les modèles et les conseils du référent local de la fédération française de randonnée pédestre (FFRP).
- Que la commune de St-Rémy-de-Provence, de même que la FFRP et le Département 13, sont associés et favorables au projet, sans qu'il soit toutefois nécessaire de les associer au présent conventionnement
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention (durée initiale de 2 ans et tacite reconduction).
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour en faire un extrait en forme,
de la présente convention.

